

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX255 rue Martha Desrumaux
24000 PERIGUEUX

DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : Acquisition de l'immeuble sis 2 boulevard Fénélon sur la commune de Vergt, cadastré AE 412 d'une superficie totale de 150 m², au prix de 80 000 €.

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, déléguant au Président certaines de ses attributions ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération « Le Grand Périgueux » (CAGP) mène une stratégie foncière permettant l'implantation d'un établissement d'intérêt général sur la commune de Vergt ;

Considérant que la CAGP a la possibilité d'acheter un immeuble situé 2 boulevard Fénélon sur la commune de Vergt, appartenant à Madame Arlette MADEC, d'une superficie totale de 150 m², pour un montant total de 80 000 € ;

Considérant que Madame Arlette MADEC est vendeuse de ladite parcelle ;

Considérant que les frais d'acte seront à la charge de la CAGP ;

DECIDE

Article 1 : d'acheter à Madame Arlette MADEC, la parcelle cadastrée AE 412, d'une superficie totale de 150 m², située 2 boulevard Fénélon sur la commune de Vergt, pour un montant total de 80 000 €.

Article 2 : de désigner Maître LABADIE, de l'office notarial LOPEZ & LABADIE situé à Vergt, pour assister la CAGP et rédiger tous les documents nécessaires.

Fait à Périgueux 16 SEP. 2025

Le Président
Jacques ABZOU

Affiché le 17 SEP. 2025